

Succès de l'augmentation de capital d'Hybrigenics qui lève 6,8 M€

- Demande globale de 8,8 M€
- Émission de 10.957.950 actions nouvelles

Paris, France, le 24 juillet 2017 – Hybrigenics (ALHYG), société biopharmaceutique cotée à Paris sur le marché Euronext GROWTH, éligible au PEA-PME, focalisée sur la recherche et le développement de nouveaux médicaments contre les maladies prolifératives, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS »).

Comme précédemment annoncé, cette opération permettra à Hybrigenics d'étendre à d'autres pays d'Europe l'étude clinique de phase 2 de l'inécalcitol dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA) actuellement en cours aux États-Unis et en France. Les fonds levés permettront également à Hybrigenics de renforcer son programme de phase 2 dans la leucémie myéloïde chronique (LMC), en France, en combinant l'inécalcitol à d'autres inhibiteurs de kinase, mais aussi aux États-Unis en lançant une nouvelle étude clinique de phase 2 en association avec le consortium américain « Cure CML ». Enfin, cette opération permettra de poursuivre la recherche sur les inhibiteurs de protéases spécifiques de l'ubiquitine n°7 (USP7) et n°8 (USP8), un domaine de recherche des plus innovants et au potentiel thérapeutique des plus prometteurs.

« Grâce à la réussite de cette opération, Hybrigenics franchit une nouvelle étape importante pour la poursuite de ses objectifs. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos actionnaires individuels et institutionnels pour la confiance qu'ils nous ont une nouvelle fois témoignée lors de cette opération, » commente Rémi Delansorne, Directeur Général d'Hybrigenics. *« Cette levée de fonds nous permet aujourd'hui de renforcer notre structure financière afin d'accélérer l'internationalisation de notre programme clinique en vue d'obtenir des résultats importants dans les 24 prochains mois, et d'intensifier nos recherches sur les inhibiteurs d'USPs. »*

La demande de souscriptions a porté sur un montant global de 8,8 M€, dont 5,1 M€ d'engagements de souscription.

La Société a décidé de réaliser l'émission à hauteur de son montant initial. Le montant brut de l'opération s'élève ainsi à 6,8 millions d'euros et se traduit par la création de 10.957.950 actions nouvelles au prix unitaire de 0,62 euro :

- les souscriptions à titre irréductible s'élèvent à 2,7 M€, correspondant à 4.337.205 actions nouvelles ;
- les souscriptions à titre réductible s'élèvent à 4,1 M€, correspondant à 6.620.745 actions nouvelles, dont 3,5 M€ souscrits par des investisseurs s'étant engagés à souscrire préalablement au lancement de l'opération.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions nouvelles sont prévus le 27 juillet 2017. Celles-ci seront immédiatement assimilées aux actions existantes de Hybrigenics, déjà négociées sur Euronext Paris, et négociables, à compter de cette dernière date, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société sous le code ISIN FR0004153930.



Le capital de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 4.675.394,80 euros, divisé en 46.753.948 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

À l'issue de l'Offre, l'actionnariat d'Hybrigenics se décomposera de la façon suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'offre	
	Nombre d'actions	% du capital
LSP	866 596	1,85%
Fondateurs, managers et salariés	839 735	1,80%
Fonds historiques	627 240	1,34%
Autres fonds	2 083 888	4,46%
Auto détention (contrat de liquidité)	70 565	0,15%
Flottant	42 265 924	90,40%
TOTAL	46 753 948	100%

Allegra Finance est Listing Sponsor de la Société.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 29 juin 2017 sous le numéro 17-308 (le « Prospectus »), composé du document de référence enregistré le 29 juin 2017 sous le numéro R.17-049 et d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais auprès d'Hybrigenics (3 Impasse Reille, 75014 Paris), ainsi que sur les sites Internet d'Hybrigenics Pharma (www.hybrigenics.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Hybrigenics Pharma attire l'attention du public sur les risques figurant au chapitre 4 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos d'Hybrigenics

Hybrigenics (www.hybrigenics.com) est une société biopharmaceutique cotée (ALHYG) à Paris sur le marché Euronext GROWTH Paris, éligible au PEA-PME, qui focalise ses programmes internes de R&D sur des cibles et des thérapeutiques innovantes contre les maladies prolifératives.

Le programme de développement d'Hybrigenics repose sur l'inécalcitol, un agoniste des récepteurs de la vitamine D actif par voie orale. L'inécalcitol a été testé chez des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique, indication thérapeutique pour laquelle il a reçu le statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Deux études cliniques de Phase II de l'inécalcitol sont actuellement en cours dans la leucémie myéloïde chronique et dans la leucémie myéloïde aiguë. L'inécalcitol a déjà démontré son excellente tolérance et une forte présomption d'efficacité par voie orale dans le traitement de première ligne du cancer de la prostate hormono-réfractaire métastatique, en association avec le Taxotère®, chimiothérapie intraveineuse de référence dans cette indication.

Le programme de recherche d'Hybrigenics explore le rôle des enzymes appelées Ubiquitin-Specific Proteases (USP) dans l'équilibre entre dégradation et recyclage de protéines appelées onco-protéines en raison de leur implication dans différents cancers, et l'intérêt d'inhibiteurs d'USP comme candidat médicament anti-cancéreux. Hybrigenics et Servier ont collaboré sur une USP particulière en oncologie. Dans ce programme de R&D, deux étapes ont été franchies et des jalons supplémentaires sont susceptibles d'être atteints jusqu'à l'enregistrement potentiel d'un médicament.

Hybrigenics Pharma Inc, basée à Cambridge, Massachusetts, USA, est la filiale américaine d'Hybrigenics.



Hybrigenics est cotée sur le marché Euronext GROWTH Paris

ISIN : FR0004153930

Mnémono : ALHYG



Hybrigenics

Rémi Delansorne

Directeur Général

Tél. : +33 (0)1 58 10 38 00

investors@hybrigenics.com

NewCap

Communication financière

Julien Perez / Pierre Laurent

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94

hybrigenics@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet du présent communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières objet du présent communiqué peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre et à condition qu'une telle offre ne requière pas la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion Order ») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de valeurs mobilières objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de



restrictions. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les valeurs mobilières de la société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.